

---

## **RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES DU BUDGET PRINCIPAL 2021**

---

Le Débat d'orientations Budgétaires (DOB) est un exercice réglementaire imposé par l'article L.2312 du code général des collectivités territoriales. Il doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent l'examen du vote du budget primitif.

C'est une étape essentielle de la vie démocratique d'une ville. Il permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigureront les priorités déclinées dans le projet de budget primitif et d'être informée sur l'évolution financière de la collectivité.

Promulguée le 7 août 2015, la loi NOTRe (Nouvelle Territoriale de la République) en a modifié les modalités de présentation. Ainsi, l'article L.2312 dispose que le rapport d'orientations budgétaires (ROB) a pour vocation de présenter les grandes lignes de la politique budgétaire pour l'année d'exercice du budget à venir tout en précisant certains points particuliers comme la gestion de la dette, l'évolution du personnel ou les grandes dépenses/recettes en fonctionnement et en investissement.

## I - L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER

La crise mondiale du Covid-19 a provoqué une onde de choc, d'abord sur le plan sanitaire, puis par contagion immédiate, sur le plan économique et social. Elle marque également la psychologie collective de notre pays et érode, d'une certaine manière et en plus de la fragiliser, la confiance en l'avenir d'une frange de nos concitoyens.

Historiquement exceptionnelle, les conséquences de cette crise se caractérisent notamment par quatre aspects :

- Elles sont d'une ampleur absolument majeure, et d'une gravité qu'il reste difficile, encore aujourd'hui, de circonscrire avec précision et exhaustivité.
- Elles frappent aujourd'hui sur un plan sanitaire tout le territoire national et fragilisent sur un plan économique et social la quasi-totalité des secteurs de l'économie.
- Elles sont protéiformes et frappent nos concitoyens de manière directe ou indirecte, de manière immédiate ou différée, sur le plan sanitaire comme sur le plan social ou économique, et également psychologique.
- Il faut le déplorer, mais force est de constater, qu'elles s'inscriront dans le temps long et seront durables. En ce sens, l'horizon de sortie de crise reste bien difficile à fixer et à estimer.

### A - UN ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE INCERTAIN AFFECTE PAR LA CRISE SANITAIRE

Toutefois, les mesures de soutien prises par le Gouvernement ainsi que le plan de relance devraient contribuer à une croissance forte en 2021 (+ 8 %) après une année 2020 en net recul en raison de la crise du coronavirus (- 10 %).

Les mesures prises face à la crise de la COVID-19 ont visé à en limiter les conséquences économiques et sociales. L'activité et la consommation se rétablissent assez rapidement après les périodes de confinement.

Le plan de relance ainsi que l'action massive de la Banque Centrale Européenne ont pour but de permettre un rebond rapide de l'activité en 2021. Grâce aux mesures de soutien déployées par le Gouvernement, le revenu des ménages a été préservé en 2020, tout comme l'appareil productif.

L'activité ne s'établirait en 2021 que 2,7 % en dessous de son niveau de 2019, après une récession en 2020 d'une ampleur pourtant jamais observée.

La France, grâce à un plan de relance qui se veut ambitieux, se place sur une trajectoire de croissance forte en 2021, qui lui permettrait de retrouver dès 2022 son niveau de prospérité d'avant- crise.

Les mesures fiscales en faveur des ménages déjà mises en place par le Gouvernement, notamment la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la baisse de l'impôt sur le revenu et les mesures massives de soutien d'urgence, permettent d'amoindrir le choc sur le revenu et le pouvoir d'achat des ménages en 2020.

Toutefois, les périodes de confinement ont contraint la consommation des ménages, qui resterait en fort recul sur l'ensemble de l'année 2020 (- 8 %). En 2021, alors que le pouvoir d'achat des ménages repartirait à la hausse, soutenu par le plan de relance, la consommation rebondirait (+ 6,2 %).

L'investissement des entreprises, qui s'était montré vigoureux depuis 2017, reculerait nettement en 2020 avec la baisse de l'activité et les incertitudes, avant de croître à nouveau grâce au plan de relance et aux mesures de soutien qui ont préservé la capacité des entreprises à investir.

Le dispositif d'activité partielle a permis de préserver l'emploi et les compétences en dépit de l'ampleur de la crise. En 2021, les mesures du plan de relance devraient amplifier le rebond de l'emploi. L'inflation diminuerait en 2020 à 0,5 %, du fait notamment de la baisse des prix du pétrole et de la modération des prix résultant d'une demande en recul. Elle progresserait ensuite en 2021 à 0,7 %.

## B - DES FINANCES PUBLIQUES FORTEMENT MOBILISEES

La loi de finances pour 2021 est largement consacrée à la relance de l'économie. Elle déploie le plan "France relance" de 100 Md€ annoncé en septembre 2020, pour répondre à la récession provoquée par l'épidémie de Covid-19. Elle acte la baisse des impôts dits "de production" pour les entreprises. Elle contient également 20 milliards d'euros de dépenses d'urgence pour les secteurs les plus touchés par la crise (restauration, événementiel, loisirs, sport, soutien au secteur de la montagne ...) et les jeunes.

Les prévisions sur la croissance, le déficit et les dépenses publiques ont été revues par le gouvernement au cours de la discussion budgétaire, en raison de la deuxième vague d'épidémie de Covid-19 et du deuxième confinement. Pour 2021, le texte table sur une prévision de croissance de +6%, un **déficit public à 8,5%** du PIB (après 11,3% en 2020) et une **dette publique à 122,4%** du PIB (après 119,8% en 2020).

## II - LES PRINCIPALES DISPOSITIONS DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2021 CONCERNANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Près de 2,3 Md€ ont été votés pour aider les collectivités locales à compenser leurs pertes financières liées à la crise sanitaire : fonds de stabilité des départements renforcé, nouveaux crédits pour soutenir l'investissement des régions et clause de sauvegarde pour le bloc communal reconduite en 2021 à hauteur de 200 Md€...

Cette clause de sauvegarde, prolongée sur amendement des députés, a été mise en place par la troisième loi de finances rectificative du 30 juillet 2020.

D'une part, elle prévoit la compensation intégrale et dynamique de la baisse des impôts de production : la CVAE régionale est remplacée par une fraction de TVA affectée aux régions, égale au montant perçu au titre de la CVAE en 2020, soit près de 10 Md€.

Les communes bénéficient d'une compensation dynamique et territorialisée de l'allègement de la fiscalité (CFE et TFPB) sur les établissements industriels, via un nouveau prélèvement sur les recettes de l'Etat, à hauteur de 3,3 Md€.

D'autre part, le bloc communal sera doté de crédits supplémentaires au titre du milliard d'euros de DSIL verte et sanitaire voté en LFR 3 pour 2020. Poursuite de la refonte de la fiscalité locale, stabilité des dotations, déclinaison territoriale du plan de relance et abandon des mesures de soutien budgétaire liées à la crise COVID-19, telles sont les principales orientations du PLF 2021.

Le débat parlementaire en cours sera déterminant sur des points essentiels tels que la réforme de la fiscalité locale et les dispositifs de soutien budgétaire aux collectivités fragilisées par la crise actuelle.

### A - Des dotations stables

- 53,93 Md€ de concours financiers aux collectivités territoriales dans le Projet de Loi de Finances 2021(PLF 2021) et 51,71 Md€ en excluant les mesures de périmètre et de transfert (-2,26 Md€). Les 51,71 Md€ comprennent notamment 26,756 Md€ au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement (18,3 Md€ pour le bloc communal et 8,5 Md€ pour les Départements) et 4,54 Md€ de TVA affectée aux régions et départements.
- Stabilité des dotations d'investissement avec 2 Md€ pour les « Dotation Equipement des Territoires Ruraux » (1,046 Md€), « Dotation de Soutien à l'Investissement Local » (570 M€) et « Dotation de Soutien à l'investissement des Département » (212 M€),
- Hausse des « Dotation de Sécurité Urbaine » et « Dotation de Solidarité Rurale » de 90 M€ chacune, comme en 2019 et 2020.
- Lancement de la première étape de l'automatisation de la gestion du Fonds de Compensation sur la Taxe de Valeur Ajoutée (FCTVA). Au 01/01/2021, elle s'appliquera pour les collectivités territoriales qui

reçoivent le FCTVA l'année de la réalisation de la dépense, parallèlement à la poursuite des déclarations écrites.

Néanmoins, cette stabilité intervient après les efforts demandés pour le redressement des comptes publics et de ce fait elle contribue à la diminution des recettes communales.

## **B - UN VOLET FISCAL CONSEQUENT**

- Poursuite de la réforme de la fiscalité locale avec la suppression du premier tiers de taxe d'habitation (30 %) pour les 20 % de contribuables les plus aisés à compter de 2021 (2,4 Md€).
- Suppression de 10,1 Md€ d'impôts économiques locaux, se décomposant de la manière suivante :
  - ✓ 7,25 Md€ de Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) compensés par de la TVA pour les Régions,
  - ✓ 1,75 Md€ de TFPB,
  - ✓ 1,54 Md€ de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) sur les sites industriels, soit -3,3 Md€ pour les communes et EPCI compensés par un prélèvement sur recettes de l'État évolutif selon les valeurs locatives.
- Abaissement du taux de plafonnement de la Contribution Economique Territoriale (CVAE+CFE), de 3% à 2% de la valeur ajoutée « afin d'éviter que tout ou partie du gain pour les entreprises de la baisse de la CVAE et des impôts fonciers ne soit neutralisé par le plafonnement ».
- Transfert de la Taxe Foncière des Propriétés Bâties (TFPB) des départements aux communes et d'une fraction de TVA aux départements et Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) pour compenser la perte de Taxe d'Habitation (TH) au 01/01/2021.
- Neutralisation des effets de la réforme sur les potentiels fiscaux et les indicateurs financiers en intégrant la péréquation 2021 afin d'éviter une déstabilisation de la péréquation financière entre collectivités.
- Nationalisation de la gestion de la taxe locale sur la consommation finale d'électricité Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) : transfert à la DGFIP de la gestion des TCCFE au 01/01/2023.

## **C - LA NON-RECONDUCTION DES MESURES DE SOUTIEN**

Le gouvernement n'a pas suivi les recommandations du rapport sur l'impact du Covid-19 sur les finances locales.

- Pas de reconduite du mécanisme de garantie des pertes de ressources fiscales et domaniales liées à la crise sanitaire mis en place dans le cadre de la Loi de Finances Rectificative 3.
- Pas d'extension de la compensation intégrale des pertes de versement mobilité prévue pour les Autorité Organisatrice de la Mobilité gérées en syndicats mixtes à celles gérées en régie.
- Suspension des contrats de Cahors pour 2021 comme pour 2020. Le débat parlementaire sur le PLF 2021 (et le PLFR4) devrait être l'occasion d'aménager les modalités de soutien aux collectivités.

Les conséquences économiques de la pandémie liées au coronavirus sont visibles et non négligeables sur l'ensemble du monde.

La contraction économique dans plusieurs secteurs d'activité impacte négativement la croissance économique mondiale, avec des disparités selon les pays et en fonction des mesures de confinement qui ont été prises pour lutter contre la propagation du virus.

Les collectivités territoriales connaissent une séquence difficile car leur situation financière est menacée par une perte des ressources de fiscalité économique. Les effets pourraient être étalés sur plusieurs années.

Poursuite de la refonte de la fiscalité locale, stabilité des dotations, déclinaison territoriale du plan de relance et abandon des mesures de soutien budgétaire liées à la crise COVID-19, telles sont les principales orientations du PLF 2021.

Le débat parlementaire sera déterminant sur des points essentiels tels que la réforme de la fiscalité locale et les dispositifs de soutien budgétaire aux collectivités fragilisées par la crise actuelle.

### III.– PRINCIPALES ORIENTATIONS POUR LE BUDGET 2021

Face à cette situation inédite, la ville entend poursuivre ses efforts et respecter la règle de la stabilité des dépenses de fonctionnement et ce en faveur :

- de l'amélioration du cadre de vie et du bien-être des Saint-Rémois,
- du développement économique du territoire,
- des projets structurants pour moderniser la ville.

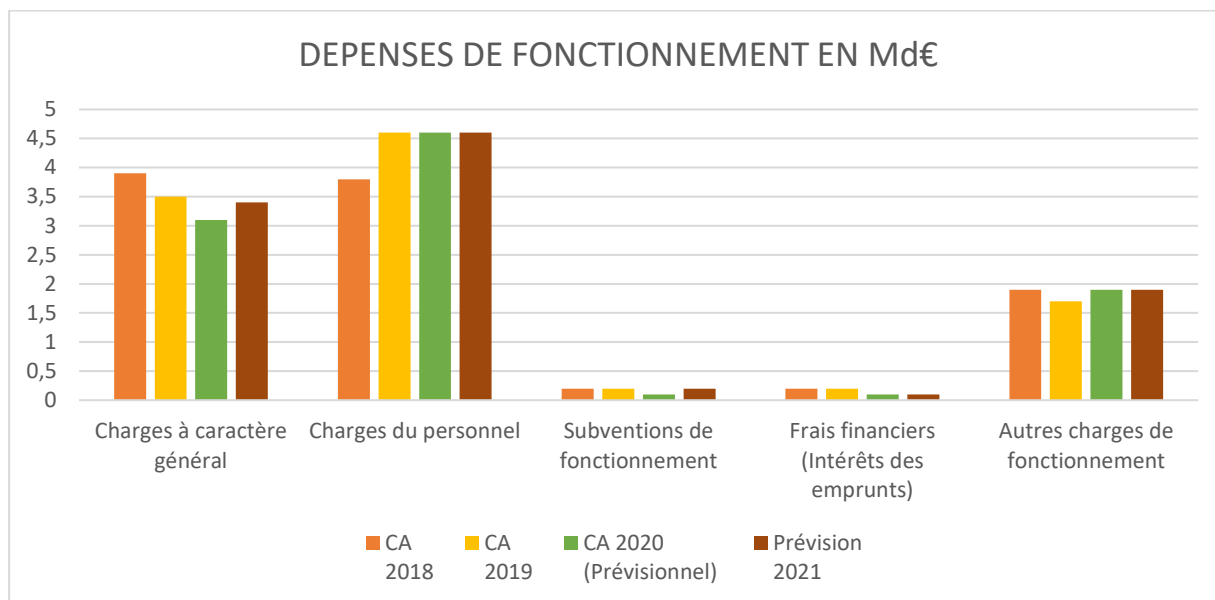
Les orientations du budget 2021 de la commune sont les suivantes :

- baisse des taux d'imposition communale,
- maîtrise des dépenses de fonctionnement,
- poursuite d'un programme ambitieux d'investissements,
- maîtrise de la dette à un niveau raisonnable.

#### A. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le compte administratif de l'exercice 2020 n'est pas encore arrêté à ce jour et les chiffres indiqués ci-après ne sont que provisoires ; on retiendra cependant les principaux éléments ci-après :

	CA 2018	CA 2019	CA 2020 (Prévisionnel)	Prévision 2021
Charges à caractère général	3,9 M€	3,5 M€	3,1 M€	3,4 M€
Charges du personnel	3,8 M€	4,6 M€	4,6 M€	4,6 M€
Subventions de fonctionnement	0,2 M€	0,2 M€	0,1 M€	0,2 M€
Frais financiers (Intérêts des emprunts)	0,2 M€	0,2 M€	0,1 M€	0,1 M€
Autres charges de fonctionnement	1,9 M€	1,7 M€	1,9 M€	1,9 M€
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>10 M€</b>	<b>10,2 M€</b>	<b>9,8 M€</b>	<b>10,2 M€</b>



### 1) Les charges à caractère général

Les charges à caractère général (011) représentent le deuxième poste de dépenses de la section de fonctionnement. Pour 2021, elles sont évaluées à 3.4 M€ soit une baisse de 2.86 % par rapport à 2020. Cette baisse, malgré l'inflation qui se répercute sur les prix à la consommation, est le fruit d'un travail d'optimisation des ressources de la part des services de la Collectivité afin de maintenir le niveau des services rendus à la population.

Le respect des procédures internes aux services municipaux (établissements des bons d'engagement, contrôle du service fait, des quantités livrées et de la bonne qualité d'exécution) et l'accompagnement des équipes de direction dans la construction et le suivi de leur budget continueront de favoriser un meilleur contrôle de la dépense. La poursuite d'une politique d'achat plus rationnelle et le renfort de la mise en concurrence des entreprises demeurent une priorité permettant l'optimisation des dépenses 2021.

### 2) La structure et l'évolution des dépenses du personnel

Les charges de personnel (Chapitre 012) soit près de 45% des dépenses de fonctionnement de 2021 se stabilisent pour cet exercice en intégrant le mécanisme dit Glissement Vieillesse Technicité (GVT) sur lequel l'administration municipale ne dispose pas de levier.

La collectivité souhaite poursuivre la professionnalisation des agents afin d'approfondir leur efficacité et ainsi répondre aux besoins des usagers en termes de services dans divers domaines.

Cette montée en compétence se décline par le développement de la formation et de l'apprentissage, ainsi qu'une gestion des recrutements rigoureuse et adaptée. L'accompagnement de la collectivité impulse une dynamique nouvelle au service des administrés.

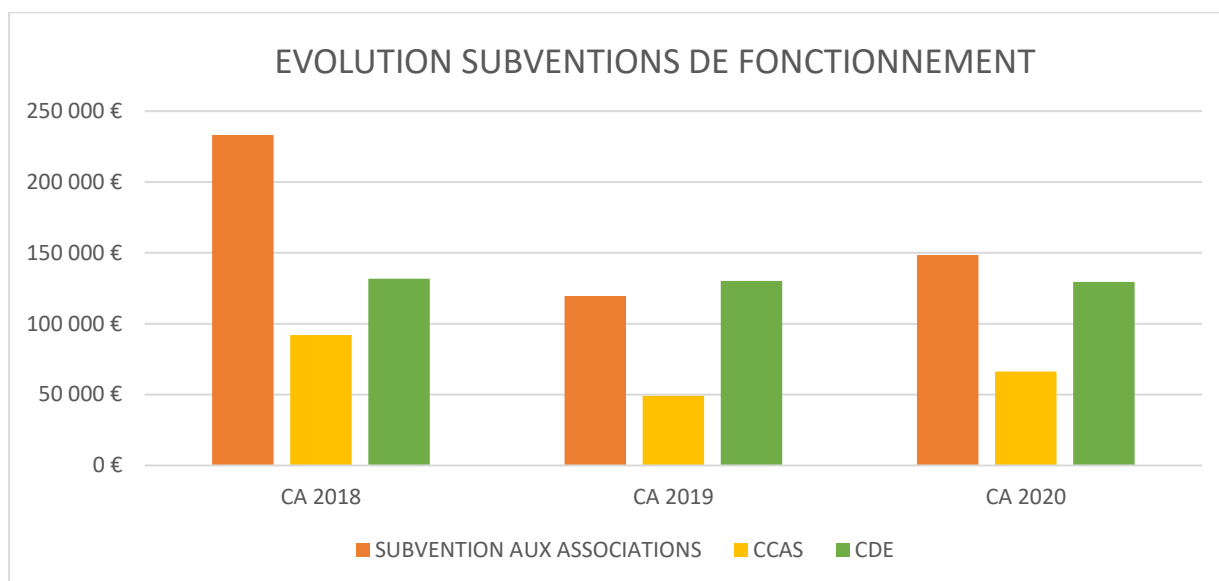
### 3) Les subventions de fonctionnement

La Commune continue de soutenir l'action des associations qui restent des partenaires privilégiés du fait de leurs actions en faveur de la cohésion sociale.

Ces dépenses se composent notamment des subventions versées au Centre Communale d'Action Sociale (CCAS), et à la Caisse des Ecoles (CDE).

Le montant des subventions versées aux associations sportives et culturelles est en cours d'arbitrage pour 2021.

En 2021, la municipalité reste attachée à sa politique sociale d'accompagnement au plus près des Saint-Rémois et au dynamisme de la vie locale, malgré le contexte actuel.



A noter : les périmètres en 2018, 2019 et 2020 ne sont pas identiques

#### **4) Les intérêts des emprunts**

Ce poste de dépenses devrait se maintenir malgré la souscription de la ville à deux prêts pour un montant de 3 220 000 € remboursés en 2 ans avec un taux annuel de 0.52%.

Par ailleurs, certains emprunts (en moyenne avec des taux supérieurs à 4%) sont arrivés ou arriveront à échéance.

Le montant des intérêts à payer en 2021 serait de l'ordre de 135 300€

#### **5) Les autres charges de fonctionnement**

Les autres charges de fonctionnement se composent essentiellement des contributions aux autres organismes : Service d'incendie, Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SIAHVY)...

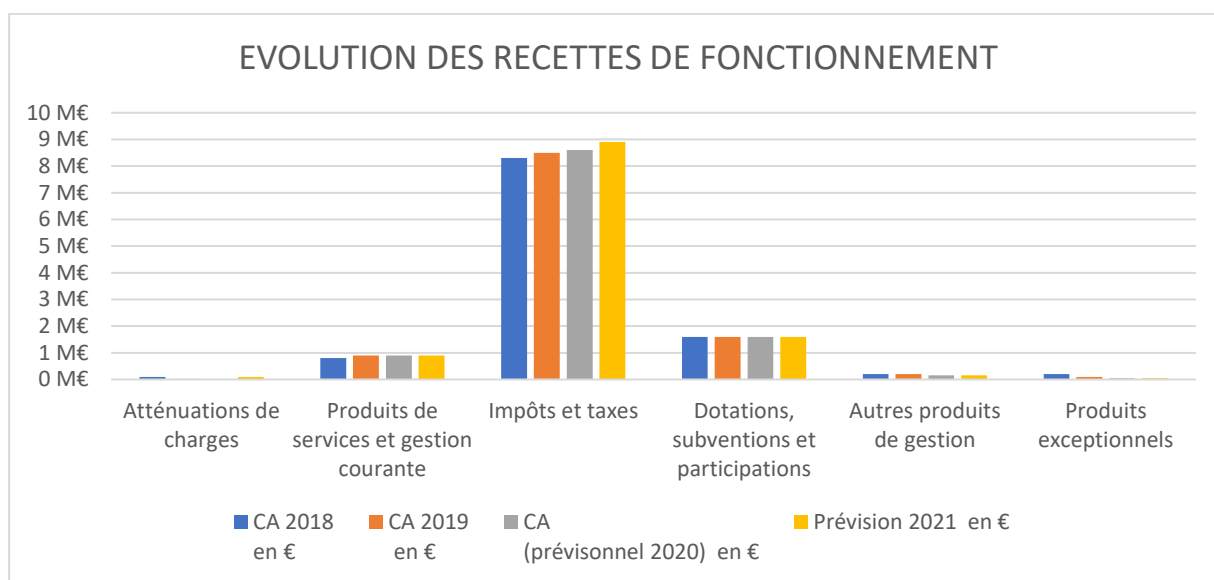
La ville contribue également au Fond National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) et au Fond de Péréquation de l'Intercommunalité et des Communes (FPIC). Le FPIC est pris en charge par la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse (CCHVC) et les communes qui la composent.

A l'heure actuelle, la ville ne dispose d'aucune information sur les prélèvements 2021. L'étude rétrospective de la contribution de la ville depuis 5 ans est linéaire. Compte tenu de ces éléments, la commune envisage un maintien de ces charges à hauteur de :

- FNGIR : 796 387 €
- SDIS : 271 384 €
- FPIC : 276 613 €
- SIAVHY : 47 000 €

## B. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	CA 2018	CA 2019	CA 2020 (Prévisionnel)	Prévision 2021
Atténuations de charges	0,1 M€	0,026 M€	0,01 M€	0,01 M€
Produits de services et gestion courante	0,8 M€	0,9 M€	0,9 M€	0,9 M€
Impôts et taxes	8,3 M€	8,5 M€	8,6 M€	8,9 M€
Dotations, subventions et participations	1,6 M€	1,6 M€	1,6 M€	1,6 M€
Autres produits de gestion	0,2 M€	0,2 M€	0,15 M€	0,15 M€
Produits exceptionnels	0,2 M€	0,1 M€	0,05 M€	0,05 M€
<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>11,2 M€</b>	<b>11,3 M€</b>	<b>11,3 M€</b>	<b>11,7 M€</b>



L'augmentation des recettes impôts/taxes résulte de l'augmentation des bases locatives, conséquence de la hausse du nombre de logements à Saint-Rémy-Lès-Chevreuse. Cette hausse est largement supérieure à la réduction des taxes foncières, consécutive à la baisse des taux de taxes foncières depuis 3 ans.

### 1) Les produits des services et gestion courante

En 2021, la municipalité prévoit un retour à la normale incluant une plus large fréquentation dans le cadre de l'ouverture programmée pour l'été 2021 du nouveau centre de loisirs/restaurant scolaire. La construction du nouveau Centre de Loisirs tient compte de l'évolution prospective de la population.

La commune reste vigilante sur les conséquences des nouvelles conditions de travail liées à la Covid-19 (télétravail, places de parking...).



## 2) Les impôts & taxes

Pour mémoire, les taux d'imposition de taxes foncières ont baissé en 2020, pour la deuxième fois depuis 2011, à savoir :

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Prévision 2021
TH	18.51%	18.51%	18.51%	18.18%
TFB	13.19%	13.05%	12.90%	12.78%
TFNB	50.58%	50.02%	49.46%	49.00 %

Comme en 2020, la majorité municipale préserve au mieux le pouvoir d'achat des Saint-Rémois en baissant les taux de la fiscalité directe locale. Le coût de la taxe foncière par foyer fiscal a baissé d'environ 1,3% alors que l'augmentation nationale est de 1,6%.

## 3) Evolution de la DGF

	Recettes	Pertes en €	Pertes en %
2015	1 441 328 €	- 235 787 €	-14,06%
2016	1 308 472 €	- 132 856 €	-9,22%
2017	1 029 882 €	- 278 590 €	-21,29%
2018	969 929 €	- 59 953 €	-5,82%
2019	913 000 €	- 56 929 €	-5,87%
2020	870 032 €	- 42 968 €	-4,71%
2021(*)	840 000 €	- 30 032 €	-3,45%
<b>TOTAL</b>		<b>- 837 115 €</b>	<b>-64,42%</b>

(\*) Hypothèse, le montant de la DGF 2021 ne nous a pas encore été notifié, nous n'en connaissons pas le montant exact

Comme évoqué dans la première partie de ce rapport, les principaux mouvements relatifs à la péréquation verticale (transferts Etat- Collectivités) devraient, en 2021, se matérialiser par un maintien de l'enveloppe globale de la DGF.

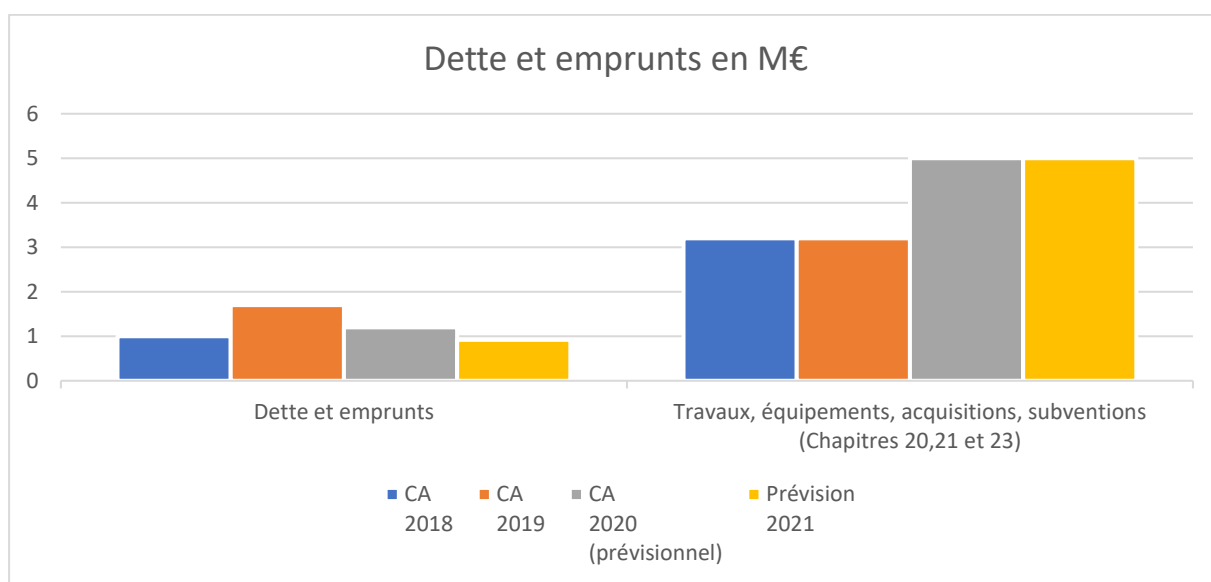
Toutefois, l'Etat annonce une nouvelle répartition de la DGF entre les différentes communes. La commune peut s'attendre à une baisse de sa dotation. A l'heure actuelle, nous n'en connaissons pas la proportion.

**Cependant, depuis 2015, l'Etat a imposé aux communes la réalisation de drastiques économies en réduisant la DGF de 837 000 € sans pour autant en diminuer les charges. Certaines compétences comme par exemple la gestion des passeports biométriques sont transférées sans pour autant les refinancer à leur coût réel.**

## C. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le tableau ci-dessous présente les dépenses réelles d'investissement (**hors solde reporté**) des comptes administratifs de 2018 à 2020 et la prévision pour 2021

	CA 2018	CA 2019	CA 2020 (prévisionnel)	Prévision 2021
Dette et emprunts	1,0 M€	1,7 M€	1,8 M€	0,92M€
Travaux, équipements, acquisitions, subventions (Chapitres 20,21 et 23)	3,2 M€	3,2 M€	6,8 M€	5,0 M€
<b>Total dépenses réelles d'investissement</b>	<b>4,2 M€</b>	<b>4,9M€</b>	<b>8,6 M€</b>	<b>5,9M€</b>



### 1) Le remboursement du capital de la dette

Ce remboursement doit être couvert par des ressources propres, ce qui constitue une condition essentielle de l'équilibre budgétaire (article L.1612-4 du CGCT). Il s'agit d'une dépense obligatoire.

Le montant à rembourser en 2021 sera de l'ordre de 0,92 M€.

Les montants empruntés au courant 2021 seront de l'ordre de 3 M€ et auront un impact sur les remboursements en capital de 2022.

## 2) Travaux, équipements, acquisitions, subventions (Chapitres 20,21 et 23)

Ce budget est le premier de la nouvelle mandature et marque le début du programme sur lequel la majorité de la nouvelle assemblée s'est engagée. Le programme d'équipements 2021 est principalement orienté par la volonté de continuer à accompagner les Saint-Rémois tout en maintenant le patrimoine de la ville à un niveau de qualité satisfaisant.

**Ces travaux dont l'enveloppe est estimée à 5 M€ comprendront notamment :**

### Etudes et honoraires

- Réhabilitation de l'Ecole Jean-Jaurès,
- Extension de l'Espace Jean Racine,

### Nouveaux travaux d'investissement

- Achat (vente en état futur d'achèvement) à NACARAT de l'espace intergénérationnel et de l'espace multi-accueil,
- Finalisation du réseau d'assainissement et rénovation du réseau eaux pluviales avenues Assas et Hoche.

### Travaux en cours et travaux récurrents :

- Finalisation de la Construction du centre de loisirs, du nouveau restaurant scolaire et du relais d'assistants maternels (RAM),
- Poursuite de la mise aux normes de la voirie et des bâtiments communaux,
- Mise en valeur du patrimoine environnemental de la commune,
- Plan triennal de réfection des trottoirs et de la voirie,
- Travaux de modernisation dans les écoles.

## D. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le tableau ci-après présente les recettes réelles d'investissement (**hors affectation du résultat**) du compte administratif 2018 au compte administratif **prévisionnel 2020 et la prévision pour 2021**.

	CA 2018	CA 2019	CA (prévisionnel) 2020	Proposition 2021
Concours extérieurs(subventions)	0,7 M€	0,1 M€	0,35 M€	1,8 M€
FCTVA	0,9 M€	0,3 M€	0,3 M€	0,32 M€
Produits de cession		0,3 M€	3,2 M€	0,62 M€
Emprunts		5,0 M€	3,2 M€	3,0 M€
<b>Total recettes réelles d'investissement</b>	<b>1,6 M€</b>	<b>5,7 M€</b>	<b>7,05 M€</b>	<b>5,74 M€</b>

### 1) Les concours extérieurs (les subventions d'équipement)

La réalisation de cet ambitieux programme d'investissements est permis notamment par la dynamique de recherche et d'obtention de subventions ininterrompue depuis 2018.

La construction du centre de Loisirs, du nouveau restaurant scolaire et du RAM estimée à 4,8 M€ sur 2 ans. En 2020, la commune de par sa situation financière saine a obtenu les subventions de la région Ile de France (1 M€) et du département (0,6M€), subventions dont l'encaissement est prévu sur l'exercice 2021.

Concernant les futurs projets d'investissements (extension EJR et école Jean Jaurès), la municipalité sollicite systématiquement les différents organismes institutionnels (Région, Département, Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)...).

## **2) Le FCTVA**

Le FCTVA est un prélèvement sur les recettes de l'Etat qui constitue la principale aide de l'Etat aux collectivités territoriales en matière d'investissement. Il s'agit d'une attribution destinée à assurer une compensation, à taux forfaitaire, de la charge de TVA supportée sur les dépenses réelles d'investissement et qui ne peuvent pas être récupérées par la voie fiscale.

La dotation perçue en 2021 sera calculée sur le montant des investissements éligibles réalisés en 2019, ainsi que sur les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie (article L.1615-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par l'article 34 de la loi de finances pour 2016).

En 2021, le FCTVA attendu serait de l'ordre de 325 000 euros.

## **3) L'emprunt d'équilibre**

Dans le cadre de la poursuite de la réalisation des grands projets d'investissements cités au C2, un montant d'emprunt de 3 M€ est prévu pour l'exercice 2021.

## **4) Les produits issus des cessions**

Ces produits, dont la réalisation financière se situera au premier semestre, sont estimés à 0,86 M€ et proviennent :

- Terrain-Rue Henri Janin : 400 000€,
- Vente 2ème partie des terrains centre-ville à NACARAT : 260 000€
- Locaux communaux : 200 000€.

## **E. LA DETTE**

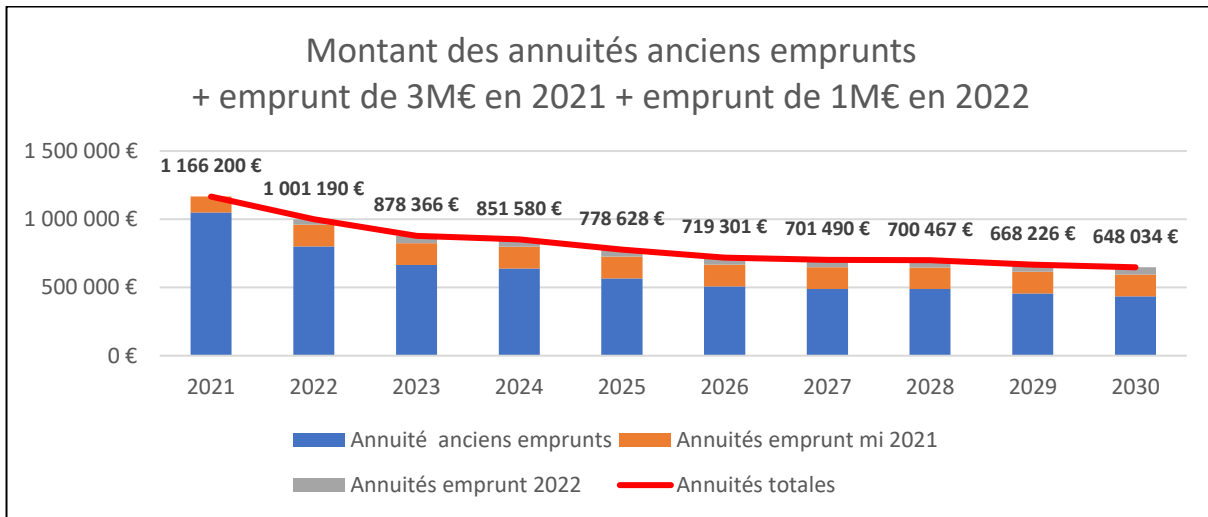
La circulaire du 25 juin 2010 relative aux produits financiers offerts aux collectivités territoriales prévoit de renforcer le contrôle de l'assemblée délibérante sur les actes effectués dans le cadre de la gestion de la dette. A ce titre, elle prévoit la présentation d'un rapport précisant la politique d'endettement et la présentation d'une annexe répartissant l'encours de la dette en fonction d'une typologie permettant de classer les emprunts en fonction des risques encourus. Selon les dispositions de l'article L.2312.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport doit être présenté lors du rapport d'orientations budgétaires.

**Au 01/01/2021, l'encours de la dette du Budget Principal sera de 8 856 662 euros.**

Type de taux	Montants	Répartition	Nombre de contrats	Durée résiduelle moyenne	Taux moyen en %
Taux fixe	7 252 758 €	82 %	18	25 ans	1,5%
Taux révisable	53 742 €	1 %	1	1 an	3,5%
Taux variable	1 550 162 €	17 %	2	24 ans	1,8%
<b>TOTAL</b>	<b>8 856 662 €</b>	<b>100 %</b>	<b>21</b>		

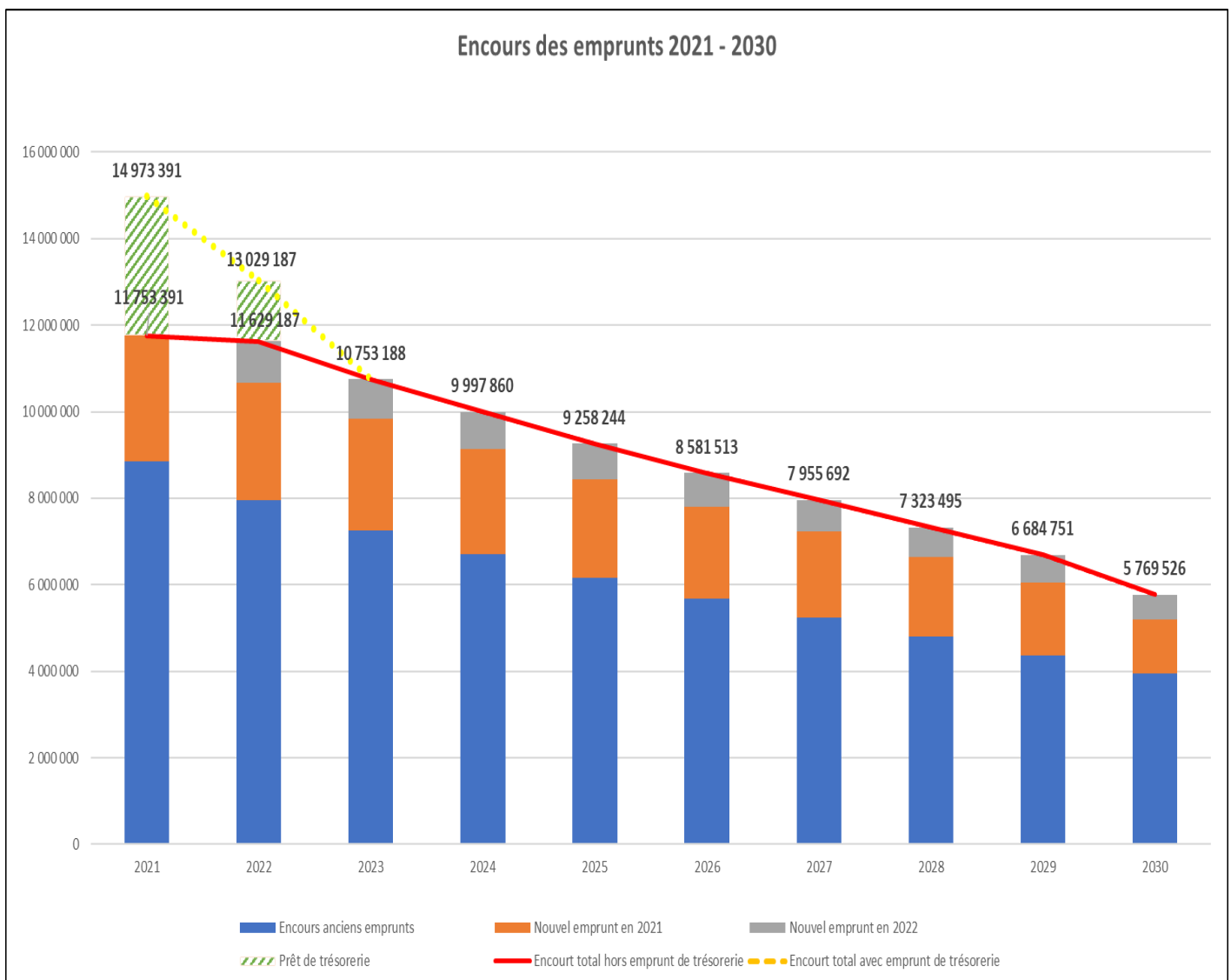
**La répartition de l'encours par prêteur au 01/01/2021 du Budget Principal :**

Prêteur	Encours en euros	Répartition	Nombre de contrats
Crédit Agricole	5 983 927 €	67%	4
Caisse des Dépôts & Consignations	1 659 687 €	19%	2
Caisse Française de Financement Local	629 056 €	7%	9
Caisse d'Épargne	359 528 €	4%	3
Crédit Mutuel	183 716 €	2%	2
Société Générale	40 748 €	1%	1
<b>TOTAL</b>	<b>8 856 662 €</b>	<b>100%</b>	<b>21</b>



**L'important programme de remise à niveau et de création de bâtiments communaux, après une trop longue période d'inaction, nécessite au-delà de la capacité de la commune à générer des moyens de financement (auto financement et subventions), d'emprunter auprès des institutions financières.**

**Les montants et la décroissance des annuités de remboursement confortent nos bonnes capacités d'emprunts sur les marchés financiers.**



Malgré un environnement contraignant, la commune poursuit son programme d'investissements au profit des Saint Rémois. Ces projets qui améliorent l'attractivité de la ville, sont renforcés par l'arrivée de ménages avec enfants et par un renouvellement plus dense des différents logements qui la composent.

La ville parvient à réaliser et lancer ses grands projets, tout en baissant la pression fiscale.

L'amélioration continue de sa gestion et sa très bonne image financière permettent à la ville d'emprunter aux meilleurs taux du moment et d'obtenir des subventions conséquentes, ce qui augmente d'autant sa capacité d'investissements en fonds propres.

## IV.– PERSPECTIVES PLURIANNUELLES

### A. PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS (DEPENSES/RECETTES)

Les orientations budgétaires 2021 de la collectivité à la lecture des éléments présentés, sont toujours tournées vers la réalisation d'actions majeures et des projets structurants pour la ville et pour les Saint-Rémois.

Avec un budget d'environ 5 M€ d'investissements programmés au titre de ce seul exercice budgétaire, ces investissements amélioreront la qualité de vie et le quotidien des habitants : mise en service du centre de loisirs, du nouveau restaurant et du RAM, extension de l'école Jean-Jaurès et de l'Espace Jean Racine, rénovation de bâtiments communaux, rénovation d'équipements scolaires et associatifs, finalisation du réseau d'assainissement et rénovation du réseau eaux pluviales avenues Assas et Hoche, etc.. Ces dépenses pourront être financées par le recours à l'emprunt ou la valorisation de terrains communaux.

Au vu de ces projets, la collectivité, qui a su saisir des opportunités de taux bas, aborde l'exercice budgétaire 2021 avec une situation financière saine.

***Cette situation nous permet d'accroître notre capacité d'investissement et de ne pas augmenter la pression fiscale pesant sur les ménages saint-rémois, volonté symbolisée par la décision de la majorité municipale de continuer la baisse des taux de la fiscalité directe locale, comme ce fut le cas en 2020.***

### B. TENDANCES POUR LES PROCHAINES ANNEES

#### 1) LA CONTRAINTE DE BONNE GESTION IMPOSEE PAR L'ÉTAT MAINTENUE

L'Etat n'annonce pas de baisse de la DGF. Toutefois, les exigences perdurent :

- L'Etat envisage de généraliser la contractualisation entre Etat et collectivités,
- La réforme de la TH suit son cours mais son système de compensation reste à confirmer et les ménages impactés verront leur contribution diminuée dès 2021 et disparaître en 2023.

La commune n'anticipe pas de diminution des exigences de l'Etat et aborde le budget 2021 avec vigilance afin de pouvoir maintenir un niveau conséquent d'investissements pour le bien-être des Saint-Rémois.

## **2) CE QUE NOUS POUVONS FAIRE A NOTRE NIVEAU DE RESPONSABILITE**

La gestion quotidienne doit nous permettre de dégager une capacité d'autofinancement (CAF) suffisante. Pour cela, il est instauré une dynamique portant sur la réorganisation et la maîtrise des dépenses nécessaires à la pérennisation des finances de la ville et au sens donné à l'action municipale.

Malgré les contraintes fiscales et sanitaires qui vont impacter la collectivité en 2021 et au-delà, ce budget est ambitieux et préfigure d'intéressantes perspectives. Le projet de budget 2021 s'inscrit dans la poursuite de la dynamique déjà engagée.

Par ailleurs, de nouveaux outils vont être déployés pour améliorer la performance et l'exécution budgétaires. En parallèle et conformément aux engagements de la nouvelle équipe, les nouveaux services à la population seront déployés pour améliorer l'attractivité de la ville, conforter le bien vivre conformément aux priorités du mandat :

- Protéger notre environnement naturel exceptionnel,
- Améliorer notre qualité de vie dans une ville sûre et entretenue,
- Veiller à préserver notre cadre de vie avec un développement raisonné et harmonieux,
- Préparer le Saint-Rémy de demain.